



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

200630/BC/AB

ARRETE N° ARR/2020/ST/148

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures
nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre l'organisation d'une visite officielle le mercredi 1^{er}
juillet 2020 à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer
ce secteur,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Le 1^{er} Juillet 2020 de 13h à 17h le stationnement sera interdit sur 6
places de l'aire de stationnement 3 rue Jules Guesde à Hem,

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la
Ville de Hem.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central
de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, à Esterra
et au Centre de Secours de Roubaix.

Fait à HEM, le 30 JUN 2020



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR